



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 15/04/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Ludothèque de Coaraze convention 2024****Délibération n° 24 04 08**

*L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

*Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance*

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du pays des Paillons,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Pays des Paillons bénéficie depuis janvier 2020 du support régulier de la ludothèque de Coaraze comme prévu au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF jusqu'en 2022 et remplacé par la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF des Alpes Maritimes pour la période 2023-2026,

**Considérant** la demande de subvention adressée par l'association APEEC en date du 19/12/2023 sollicitant l'octroi d'un financement de la CCPP de 13 068€ sur un budget total de 29 200€ incluant les Contributions Volontaires en Nature, pour mener à bien ses actions à destination des enfants et des jeunes de Coaraze et de Bendejun,

Monsieur Noël ALBIN, Vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse, propose au conseil communautaire de signer avec l'APEEC une convention de prestation de service portant sur le financement par la CCPP de 13 068€ pour l'année 2024.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer à l'association APEEC une subvention de 13 068 € pour 2024.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragonì, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo.*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. MAUREL**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**

# CONVENTION

## de prestations de services entre l'APEEC et la Communauté de Communes du Pays des Paillons

**Entre :**

L'Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC), représentée par son président, Madame Manel Khayech Chaibi

**Et :**

La Communauté de Communes du Pays des Paillons, représentée par son président, Monsieur Cyril Piazza.

**Préambule :**

La Communauté de Communes du Pays des Paillons bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 des actions de la Ludothèque de Coaraze menées en direction de l'enfance et de la jeunesse, comme prévu par le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF jusqu'en 2022, puis par la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF pour la période 2023-2026.

**ARTICLE 1 : Bénéficiaires et temps de service**

La Ludothèque de Coaraze est gratuite et ouverte à tous. Elle est fréquentée régulièrement par les habitants de Coaraze et Bendejun. La Ludothèque de Coaraze met à disposition plus de 500 jeux et propose des animations en collaboration avec l'école, la micro-crèche et le centre de loisirs. Elle est ouverte tous les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h, les mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h30. Le mardi matin, un espace de la ludothèque est réservé pour accueillir les parents et leurs enfants de 0 à 3 ans. La Ludothèque de Coaraze accueille entre 25 et 50 personnes qui participent aux animations et peuvent emprunter des jeux.

**ARTICLE 2 : durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée d'un an au titre de l'année 2024. Il peut être mis fin à l'une ou l'autre de ces fonctions énumérées à l'article 1 sur simple demande écrite de l'une ou l'autre partie sans préavis.

**ARTICLE 3 : Financement**

En contrepartie de ces fonctions énumérées à l'article 1, la Communauté de Communes du Pays des Paillons versera à l'APEEC la somme de : 13 068€ € correspondant à l'année 2024.

Fait le,                   ,à

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays des Paillons  
Cyril Piazza**

**Le Président  
de l'APEEC  
Manel Khayech Chaibi**